



La Ville d'accueil au Témis

Ville de Dégelis

369, avenue Principale
Dégelis (Québec)
G5T 2G3

Projet de construction d'une autoroute dans
l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la
frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-
Nouveau-Brunswick
Cabano-Nouveau-Brunswick 6211-06-117

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

La municipalité de Dégelis

AU

**Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement du Québec**

Projet de construction d'une autoroute
dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup
et la frontière du Nouveau-Brunswick
**Tronçon Cabano - Nouveau-Brunswick
6211-06-117**

Téléphone : 418.853.2332 ou 418.853.3636
Télécopieur : 418.853.3464
Site internet : ville.degelis.qc.ca
Courrier électronique : info@ville.degelis.qc.ca

Messieurs les commissaires,

Le conseil municipal de Dégelis désire exprimer sa position sur la construction de l'autoroute 85 en remplacement de la route 185. Comme vous le savez, ce tracé couvre 21 kilomètres d'autoroute dans notre municipalité.

Notre position est en conformité aux résolutions prises par le conseil municipal le 16 mai 2005 (050506-5325) et le 1^{er} juin 2006 (060602-5448). Nous exprimerons nos préoccupations en fonction de trois volets, à savoir :

- Dégelis, ville frontière
- Le développement économique
- Signalisation touristique

POSITION DE DÉGELIS

Le conseil municipal désire, dans un premier temps, préciser qu'il est en accord avec la construction de l'autoroute 85 afin de remplacer la route 185 actuelle. Par contre, nous désirons bonifier ce projet par les éléments suivants :

- a) Inclure formellement au projet la relocalisation du kiosque d'information touristique provincial à l'entrée sud de Dégelis.
- b) Installer un viaduc avec bretelles entre le 7^e et le 8^e km.

DÉGELIS, VILLE FRONTIÈRE

Notre bonification à ce projet touche principalement la notion frontalière. Il est évident que le ministère des Transports du Québec a rarement l'occasion de travailler avec cette notion. Par contre, le ministère des Transports avait reconnu

cette notion en implantant une halte routière à la frontière, ainsi qu'un kiosque d'information touristique provincial par le ministère du Tourisme du Québec. La 185 étant la 3^e porte d'entrée du tourisme au Québec, il est évident qu'une infrastructure d'accueil doit être aménagée à l'entrée sud sur les terrains qui seront rétrocédés par le ministère à la municipalité de Dégelis afin de remplacer le kiosque actuel et répondre au besoin de cette clientèle frontalière.

Le lien frontalier est aussi évident lorsque nous regardons le transport routier circulant sur cette route en direction des Maritimes. Les compagnies de transport utilisent actuellement le restaurant-gaz-bar Irving à la frontière, et le Esso à Dégelis afin de procéder à des transferts. Cette pratique est occasionnée par différents facteurs et doit être maintenue. Il faut par contre prévoir des solutions de rechange si la compagnie Irving décidait de procéder à la fermeture de son gaz-bar à la frontière en fonction de sa nouvelle philosophie des « big stop ». Nous désirons négocier l'implantation, entre le 7^e et le 8^e km, d'une infrastructure équivalente à celle d'Irving, mais par ses compétiteurs (Shell, Pétro-Canada, Ultramar). D'ailleurs, des intervenants du milieu ont déjà établis des contacts avec ces compagnies afin d'implanter ce type d'infrastructure (« big stop ») entre le 7^e et le 8^e kilomètre. Nous savons qu'il n'est pas dans la philosophie de la compagnie Irving de procéder à la vente de terrain ou d'équipement. Si cette compagnie décide de fermer son équipement à la frontière à cause de la construction de l'autoroute ou de sa nouvelle philosophie d'entreprise en fonction des « big stop », le ministère devra penser à des solutions de rechange pour accommoder le transport en transit.

Initialement, dans le projet préliminaire, le ministère des Transports avait prévu un viaduc sans bretelle au kilomètre 7,2. Ce viaduc s'est traduit par un tunnel suite à des négociations avec certains propriétaires limitrophes. Cette négociation s'est faite sans que la municipalité soit mise au courant. Cette manœuvre permettait au ministère des Transports d'économiser un million de dollars. La municipalité de Dégelis est en désaccord avec ce projet et demande de revenir au projet initial qu'était la construction d'un viaduc. C'est d'ailleurs ce qui avait été présenté à

notre population lors de la présentation de ce projet. Nous sommes ici à la frontière du Nouveau-Brunswick et le ministère devrait en tenir compte et devrait par ailleurs prévoir (si le secteur privé se désiste), une halte routière pour les camions afin d'accommoder le transport en transit. Ce type d'infrastructure existe ailleurs et pourrait être facilement envisagé et aménagé entre le 7^e et le 8^e kilomètre.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Suite aux interventions de la MRC et des maires limitrophes à la 185, le tracé retenu utilise le tracé actuel de la route 185. Par contre, cette utilisation limite, dans le cas de Dégelis, le développement de nouveaux équipements comme « big stop », motels, etc. en fonction des soldes disponibles aux intersections de la route 295 et de la rue Industrielle. Il est évident que Dégelis récupérera des terrains à des fins commerciales et publiques par le démantèlement du viaduc à Dégelis. Mais l'espace récupéré ne permettrait pas l'installation d'infrastructures nécessitant de grands espaces, par exemple, pour le transport routier. L'aménagement d'un viaduc avec bretelles entre le 7^e et le 8^e km disponibilisera des terrains permettant ce type d'infrastructure.

La construction d'une 4 voies, quoique avantageuse au niveau sécurité, a des effets négatifs sur les commerces en place dans notre collectivité tels « Place du Travailleur, Garage Laforge & Frères, Dépanneur Routier, Meubles Dégelis, Motel-restaurant-bar Le 1212 ». Par contre, une telle infrastructure peut être bénéfique pour le développement ou la relocalisation de certains commerces en autant qu'il y ait des terrains disponibles près d'un viaduc avec bretelles. Nous le voyons actuellement au Nouveau-Brunswick dans la région de Grand-Sault et de Perth Andover, etc. La construction d'un viaduc avec bretelles entre le 7^e et le 8^e kilomètre pourrait permettre ce type de développement et serait un juste retour pour les préjudices causés.

SIGNALISATION TOURISQUE

Dans le même ordre d'idée, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait bonifier sa signalisation touristique sur l'autoroute en installant une modulation de la tarification en fonction de la région, du type d'équipement et de l'intensité de la circulation routière. Il est anormal qu'un équipement de motels qui comporte vingt chambres paie la même tarification qu'un équipement qui en comporte trois-cent.

En résumé, messieurs les commissaires, la municipalité de Dégelis désire :

- **Qu'un viaduc avec bretelles entre le 7^e et le 8^e kilomètre soit intégré immédiatement au projet de construction de l'autoroute 85 pour le mieux-être de notre collectivité.**
- **La relocalisation du kiosque d'information touristique à l'entrée sud de Dégelis.**
- **Que le gouvernement du Québec procède à une modulation dans son programme provincial de signalisation touristique.**



Emilien Nadeau, maire



Ville de Dégelis

369, avenue Principale
Dégelis (Québec)
G5T 2G3

La Ville d'accueil au Témis

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

SessionSpéciale..... du16.mai.2005.....

EXTRAIT:

ATTENDU QUE le ministère des Transports a présenté le 10 mai 2005, les plans du prolongement de la route 185 à 4 voies au conseil municipal de Dégelis;

ATTENDU QUE les plans proposés respectent la presque totalité des objectifs visés par la municipalité;

Il est proposé par M. Cyr Dubé, appuyé par M. Denis Clermont et résolu que les plans du prolongement de la route 185 à 4 voies soient et sont acceptés, à condition :

- a) D'inclure formellement la localisation du kiosque d'informations touristiques provincial à l'entrée sud de la ville, tel que discuté avec le ministère des Transports, Tourisme-Québec et la municipalité.
- b) Comme deux commerces (Place du travailleur et Garage Laforge & frères Inc.) subissent des préjudices importants, le conseil municipal demande de compenser les commerces visés en ajoutant des bretelles d'accès au viaduc situé au kilomètre 7.2 de la route 185 pour des raisons de sécurité, compte tenu de la nature des activités du Garage Laforge et frères Inc. (entreprise de remorquage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Grefte
(418) 853-2332

Résolution numéro **050506-5325**

Vraie copie certifiée,

ce 20 novembre 20 06

Greffier



Ville de Dégelis

369, avenue Principale
Dégelis (Québec)
G5T 2G3

La Ville d'accueil au Témis

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

Session Spéciale du 1^{er} juin 2006

EXTRAIT:

ATTENDU QUE la municipalité de Dégelis faisait parvenir à la Direction régionale de Rimouski le 16 mai 2005, une résolution demandant d'inclure aux plans définitifs la localisation du kiosque d'information touristique à l'entrée sud de la ville, tel que discuté avec le ministère des Transports, Tourisme-Québec et la municipalité;

ATTENDU QUE Tourisme-Québec, par l'entremise de M. Ion Valcéanu, directeur de l'accueil touristique, nous confirmait en date du 15 mai 2006 que le ministère du Tourisme accueillait favorablement le projet de relocalisation du centre Infotouristique;

ATTENDU QUE le deuxième volet de la résolution du 16 mai 2005 demandait au ministère des Transports : « Comme deux commerces (Place du Travailleur et Garage Laforge & frères inc.) subissent des préjudices importants, le conseil municipal demande de compenser les commerces visés en ajoutant des bretelles d'accès au viaduc situé au kilomètre 7.2 de la route 185 pour des raisons de sécurité, compte tenu de la nature des activités du Garage Laforge & frères Inc. (entreprise de remorquage) »;

ATTENDU QUE l'insertion de bretelles d'accès à cet endroit aurait pour effet de favoriser le développement économique dans ce secteur;

ATTENDU QUE la négociation avec la municipalité n'est pas terminée et qu'il serait souhaitable de la poursuivre avant toute chose, étant donné que la municipalité ne souhaite pas retarder indûment le projet compte tenu du danger potentiel que représente cette route actuellement;

Il est proposé par M. Benoit Dumont, appuyé par M. Yves Lebel et unanimement résolu de demander des audiences publiques du BAPE au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, tel que prévu dans la procédure à suivre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro **060602-5448**

Vraie copie certifiée,

ce 20 novembre 2006

Greffier

Greffe
(418) 853-2332